

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2015 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Groupement, le 7 décembre 2015 à 15h30, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (6)

M. Bruno SIDO,	Président,
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT,	Conseillère Départementale,
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller Départemental,
M. Jean-Paul BAILLET,	ANDRA – Directeur Général Adjoint,
M. Michel BOULLEE,	Maire de Suzannecourt,
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise.

Participaient également (13)

M. Jean-Paul CELET,	Préfet de la Haute-Marne,
Mme Patricia BARJOT,	Directrice de la DDFIP de la Haute-Marne,
M. Olivier INVERNIZZI,	DDFiP de la Haute-Marne – Responsable du pôle gestion publique,
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL,
Mme Elisabeth DA-SILVA PINTO,	Préfecture de la Haute-Marne – Bureau de la coordination et du développement du territoire,
Mme Marie-France ELMERICH,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne,
M. Bruno FREDT,	EDF – Directeur Développement Economique Haute-Marne et Meuse,
M. Marc LEBRUN,	AREVA – Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron,
M. Thierry PUSSIEUX,	CEA - Chef de Projet Valorisation,
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne,
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,
Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne,
Mme Stéphanie PROBERT,	Responsable Administratif GIP Haute-Marne.

Six membres sont présents soit six voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Rapport du Président

L'importance du GIP Haute-Marne va pouvoir être mesurée dans le nouveau contexte des nouvelles régions et de la Loi NOTRe. Le GIP n'est pas qu'une force de frappe financière. C'est aussi et surtout un établissement public autonome, ayant compétence dans le domaine économique.

Il peut agir sur le territoire haut-marnais, quelles que soient les mutations des collectivités. Sa compétence dérive de l'application de l'article 542-11 du code de l'environnement et non d'une délégation d'une compétence d'une collectivité. Ce groupement n'est pas impacté par la Loi NOTRe.

Le partenariat passé avec l'Université de Technologie de Troyes a pour objectif de renforcer la présence de l'UTT à Nogent. L'initiative de l'Université de Reims et de l'UTT de mettre en place une formation d'ingénieur en alternance à Charleville-Mézières, sur le modèle nogentais, est apparue comme une vraie menace. M. le Président a demandé au directeur de l'UTT de faire des propositions pour s'assurer que la priorité serait donnée à l'antenne de Nogent.

M. le Président informe les membres du conseil d'administration que l'assemblée générale pourrait prendre deux décisions majeures en matière industrielle. Le centre de maintenance nucléaire d'EDF sur Saint-Dizier avec 47 M€ en phase ferme et une phase optionnelle de 30 M€.

Ce centre, construit par EDF et exploité par SOCODEI, permet de créer 50 emplois directs et accueillera de nombreux utilisateurs en charge des opérations de maintenance des pièces issues des centrales. Ses effectifs totaux pourront atteindre 200 salariés avec les intervenants.

Il sera proposé à l'assemblée générale de soutenir cet investissement à hauteur de 10% comme le projet de Velaines a été soutenu par le GIP Objectif Meuse.

Le second projet d'exception présenté à l'assemblée générale est celui du groupe LISI pour les Forges de Bologne. Ce groupe a racheté le groupe Manoir Aerospace en 2014. Il s'agit d'un groupe familial solide principalement présent dans l'aéronautique, le médical et l'automobile.

Jeudi 3 décembre 2015, dans les locaux du conseil départemental, la décision a été prise de lancer le projet Forges 2020, en présence de M. le Préfet. C'est la création d'une nouvelle forge pour Forges de Bologne : 40 M€ d'investissement immobilier et 110 M€ d'investissement industriel.

Une Société d'Economie Mixte patrimoniale sera constituée sur le modèle de celle créée dans le Territoire de Belfort pour accompagner les précédents projets immobiliers du groupe LISI. Cette SEM, au capital social de 5 M€, sera créée par le conseil départemental et par le GIP si leurs assemblées valident le montage.

La Loi NOTRe qui retirera très prochainement la compétence économique au Département oblige à l'urgence.

Le GIP sera présent au conseil d'administration avec trois administrateurs. De son côté, le Département disposera de quatre mandats d'administrateurs. M. le Président souhaite y participer en qualité de Président du conseil départemental qui disposera, dans un premier temps, de la majorité du capital.

M. le Président suggère que le GIP soit représenté au conseil d'administration de cette SEM par :

- son Vice-président, Michel Boullée,
- un autre élu qui pourrait être Bertrand Ollivier,
- son directeur, Jean Masson, représentant légal du groupement.

Globalement, si toutes les propositions présentées sont adoptées, les engagements de financement du groupement, pris en 2015, s'élèveront à presque 40,9 M€. Avec les sommes restant à verser sur les dossiers en cours (dont des dossiers des exercices antérieurs), le GIP Haute-Marne devrait débloquer des financements à hauteur de 68.175.723 €.

La trésorerie dont dispose le groupement, à ce jour, s'élève à 68.141.334,25 €. Elle couvre 99,9 % des engagements du groupement.

Décisions du conseil d'administration

Convention de partenariat entre l'Université de Technologie de Troyes (UTT) et le GIP Haute-Marne (15-18)

L'installation de l'UTT sur le site de Nogent date de 2010. Le plan stratégique quinquennal 2015-2020 de l'UTT fixe comme objectif le développement de son antenne de Nogent pour étoffer l'offre de formation, pour consolider le dispositif de recherche local et pour répondre aux besoins des entreprises du bassin.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention-cadre de partenariat à passer entre l'université de technologie de Troyes et le GIP Haute-Marne et conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2015 ;
- d'autoriser M. le Président à signer ladite convention.

Cette décision-cadre n'a pas d'incidence financière et, conformément à l'article 3, l'éventualité de financements complémentaires du GIP Haute-Marne sur l'un ou l'autre des projets, fera l'objet d'une concertation ultérieure.

Contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 (15-19)

Dans le cadre du nouveau contrat avec la ville de Saint-Dizier, la municipalité souhaite proposer un programme basé sur :

- la poursuite du projet « Saint-Dizier 2020 », programme d'aménagement urbain initié en 2011 dont l'approche est articulée autour de trois espaces : le centre-ville, les berges et la zone péri-urbaine ;
- la requalification de la zone urbaine sensible ;
- et l'émergence de nouveaux équipements dimensionnés à l'échelle du bassin de vie.

Pour Mme Robert-Dehault, le programme d'intérêt général de réhabilitation du parc privé, proposé par la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der & Blaise, s'inscrit dans la perspective d'arrivée d'une population nouvelle concomitamment à la construction de CIGEO.

M. Ollivier soutient la mise en place d'une politique en faveur de l'habitat.

M. le Préfet précise que l'ANAH répond à cette problématique dans le cadre de l'AMI centre-bourg.

M. Gouverneur considère qu'il est important d'accompagner les propriétaires occupants, qui seraient moins aidés que les propriétaires bailleurs.

Il est précisé que les politiques de l'habitat privé ne constituent pas un enjeu spécifiquement urbain et ne peuvent donc pas être traitées dans le périmètre d'intervention du contrat de ville.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'acter la première maquette du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 ;
- d'autoriser M. le Président à signer la convention ad hoc.

La première maquette du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 comporte 8 opérations de priorité 1. Leur coût total s'élève à 12.650.000 € HT.

Le GIP Haute-Marne pourra participer au financement de ces opérations dans la limite d'une enveloppe globale de 3.555.000 €, soit 28 %.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 8 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Contrat de ville de Joinville 2015-2020 - Complément (15-20)

Le conseil d'administration du 9 octobre 2015 s'est prononcé sur une première maquette du contrat de ville de Joinville.

HAMARIS et la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne souhaitent que certaines de leurs opérations soient intégrées au contrat de ville de Joinville : création de 26 logements individuels dans le quartier du Champ de Tir et de 9 logements collectifs en centre-ville pour HAMARIS et création d'un hôtel d'entreprises sur la zone artisanale de la Joinchère pour la communauté de communes.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'acter le contrat de ville de Joinville 2015-2020, complété avec les opérations de l'office public de l'habitat HAMARIS et de la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne ;
- et d'autoriser le Président à signer la convention ad hoc.

Ce contrat de ville de Joinville 2015-2020 comporte 19 opérations. Le coût total s'élève à 11.808.954 € (HT ou TTC) pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représente 30 % dans la limite de 3.539.645 €.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Joinville 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Par ailleurs, le conseil d'administration prend acte de la programmation des opérations d'investissement de la communauté de communes qui comprend huit autres opérations pour un coût de 31.454.000 € HT. Ces opérations sont éligibles aux dispositifs du programme d'activité du groupement.

Contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron - Réexamen (15-21)

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne a été appelé à se prononcer, le 25 mars 2013, sur le contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron, comprenant dix opérations pour un montant de travaux de 1.490.072 €. L'évolution des coûts de certaines opérations nécessite un réexamen.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- de valider le contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron modifié ;
- d'autoriser le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des dix opérations retenues, dont le coût global s'élève à 1.870.240 € (HT ou TTC).

Chacune des dix opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Ville de Joinville – Travaux de voirie rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte - Réexamen (15-22)

La participation moindre de l'Etat, au titre de la DETR 2015, offre la possibilité d'un financement plus important du groupement.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'attribuer à la ville de Joinville, au titre des travaux de voirie rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte à Joinville, une subvention limitée à 618.386 € représentant 40 % d'un montant éligible de 1.545.965 € HT.

Cette décision, qui s'inscrit dans le cadre du contrat de ville de Joinville 2015-2020, annule et remplace la décision du 9 octobre 2015.

Traversée de Thonnance-les-Joinville sur la RD60 - 2^{ème} phase (secteurs 5 à 7) – part communale (15-23)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'attribuer à la commune de Thonnance-les-Joinville, une aide de 50% dans la limite de 311.546 € d'une assiette arrêtée à 619.243 € HT, pour la part communale de la 2^{ème} phase d'aménagement de la traversée de Thonnance-les-Joinville, au titre de l'action 15-28 « Territoires les plus concernés - CHN ».

Aménagements de la Place Pelletier et de ses abords à Eclaron (15-24)

Située à l'intersection d'une route à grande circulation la RD3844 et la RD24, la place Pelletier à Eclaron a longtemps été soumise à un trafic intense jusqu'à l'ouverture de la déviation du village. La municipalité souhaite l'aménagement de la place Pelletier, la sécurisation de ses carrefours et du cheminement piéton rue Napoléon.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'attribuer à la commune d'Eclaron, en faveur de l'aménagement de la Place Pelletier et de ses abords, une aide de 35% dans la limite de 349.915 € d'une assiette arrêtée à 999.758 € HT au titre de l'action 15-37 « Aménagements en zone de proximité ».

Unité de production Fromagerie Germain - immobilier et matériel (15-25)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité :

- d'attribuer à la communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais, pour la construction d'une nouvelle unité de production à Vaux-sous-Aubigny, une aide 5%, dans la limite de 500.000 € d'une assiette arrêtée à 9.155.500 € HT au titre de l'action 15-12 « Immobilier à vocation économique location simple »,
- d'attribuer à la SAS Fromagerie Germain, pour l'acquisition de matériels de fromagerie, une aide de 9%, dans la limite de 200.000 € d'une assiette éligible arrêtée à 2.127.659 €, au titre de l'action 15-15 « Subvention investissements innovants ».

L'aide accordée à la SAS Fromagerie Germain est attribuée au titre du Programme de Développement Rural FEADER de Champagne-Ardenne concernant l'application de la mesure 4, sous-mesure 4.2. Le taux d'aide publique pour le projet est de 40 %, ce qui représente un montant d'aide totale de 851.063 € dont 200.000 € du groupement.

Dessertes forestières - complément d'aides d'autres cofinanceurs (15-26)

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de compléter les aides de l'Etat et du Feader afin que le taux des aides publiques sur les projets privés collectifs puisse atteindre 80% et d'attribuer :

- au GF Briaucourt une aide de 2,6% dans la limite de 709,94 € pour des travaux s'élevant à 27.305,32 € dans le cadre de l'action 15-07 « Mobilisation des ressources bois – Privé » ;
- au GF du Latois une aide de 2,6% dans la limite de 921,93 € pour des travaux s'élevant à 35.458,90 € dans le cadre de l'action 15-07 « Mobilisation des ressources bois – Privé » ;
- à l'AF Donnemarie une aide de 2,6% dans la limite de 481,95 € pour des travaux s'élevant à 18.536,54 € dans le cadre de l'action 15-07 « Mobilisation des ressources bois – Privé » ;

Ces aides sont accordées dans le cadre du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h30, la séance est levée.

Le Président



Bruno SIDO

**PREFECTURE DE LA
HAUTE-MARNE**

18 DEC. 2015

ARRIVÉE

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 DECEMBRE 2015	N°15-18
OBJET : Convention de partenariat entre l'Université de Technologie de Troyes (UTT) et le GIP Haute-Marne	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

L'installation de l'UTT sur le site de Nogent date de 2010. Elle vise à la création d'un pôle d'enseignement supérieur et de recherche intégré au bassin industriel nogentais. Cette intégration doit permettre de fournir des diplômés expérimentés dans les domaines des matériaux et de la mécanique, à l'échelle nationale et préférentiellement en Champagne-Ardenne, de développer les expertises scientifiques et techniques susceptibles de maintenir l'avantage concurrentiel des entreprises du bassin et de leur procurer également les services annexes dont elles peuvent avoir besoin, notamment en matière de formation continue et d'ingénierie.

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne a approuvé, le 19 avril 2010, une première convention de financement de l'antenne haut-marnaise de l'UTT.

Cette convention liant l'UTT, le SYMTEC, le conseil régional de Champagne-Ardenne et le GIP Haute-Marne n'avait pas été signée, faute d'approbation par la Région.

Le soutien financier apporté, à ce jour, par le GIP Haute-Marne, en faveur de l'antenne nogentaise de l'UTT, se récapitule comme suit :

Année	Montant maximum octroyé	Date de décision en conseil d'administration	Nature du soutien
2011	400 000 €	19 avril 2010	phase de lancement et de création de l'antenne, premiers frais des équipes en place à Nogent et premiers investissements
2012	400 000 €	5 juillet 2012	fonctionnement et investissement de l'antenne
2013 2014 2015	400 000 € 400 000 € 400 000 €	7 octobre 2013	Fonctionnement et investissement de l'antenne
2016 2017 2018	400 000 € 400 000 € 400 000 €	16 mars 2015	Fonctionnement et investissement de l'antenne
TOTAL	3 200 000 €		

L'UTT se fixe comme objectif de poursuivre et d'amplifier le développement de son antenne de Nogent pour étoffer son offre de formation, pour consolider son dispositif de recherche local et pour répondre aux besoins des entreprises du bassin.

Elle prévoit, au travers d'un plan stratégique, dans les cinq années qui viennent :


- de doubler le flux d'ingénieurs formés par apprentissage à Nogent afin de répondre aux besoins de l'industrie et de poursuivre le développement du laboratoire de recherche de Nogent,
- de mettre en place, à l'antenne de Nogent, un diplôme supérieur spécialisé sur les surfaces à hautes performances (Master ou Master spécialisé),
- de mettre en place un plateau technique régional dans les domaines de la mise en forme des matériaux, des traitements de surfaces pour application mécaniques et du biomédical,
- de développer les collaborations avec les entreprises locales au travers d'un projet ANR-LABCOM, en cours de montage, dans le domaine de la fabrication additive,
- de mettre en place un enseignement axé sur les techniques de fabrication additive dans le cursus « Ingénieur » à Nogent,
- de poursuivre le partenariat mis en place en 2015 avec le conservatoire national des arts et métiers (CNAM), visant à atteindre plus rapidement les seuils économiques permettant de proposer une offre de formation, sur le site de Nogent, aux personnels des entreprises du bassin de Nogent,
- de proposer aux entreprises du bassin nogentais, en relation étroite avec le CRIT, des prestations d'ingénierie répondant à leurs besoins.

L'UTT souhaiterait pouvoir inscrire son plan stratégique quinquennal de développement dans un partenariat avec le GIP Haute-Marne.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX POUR
DECIDE**

- d'approuver les termes de la convention-cadre de partenariat, ci-annexée, à passer entre l'université de technologie de Troyes (UTT) et le GIP Haute-Marne, et conclue pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2015,
- d'autoriser le Président du GIP Haute-Marne à signer ladite convention.

Cette décision-cadre n'a pas d'incidence financière et, conformément à l'article 3, l'éventualité de financements complémentaires du GIP Haute-Marne sur l'un ou l'autre des projets, fera l'objet d'une concertation ultérieure.

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE 18 DEC. 2015 ARRIVÉE	Chaumont, le 18 DEC. 2015 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 DECEMBRE 2015	N°15-19
OBJET : Contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Etat des lieux

Au début des années 2000, l'image de Saint-Dizier et de son territoire souffrait d'un très fort déficit d'attractivité, constituant un handicap considérable en matière de développement local.

Les politiques territoriales menées depuis près de quinze ans ont permis de poser les bases permettant d'en faire un espace attractif et dynamique. Le déclin démographique observé de longue date à l'échelle de l'intercommunalité, tend à se stabiliser. Les derniers recensements font état d'une population intercommunale avoisinant les 44 000 habitants. Saint-Dizier, avec plus de 24 000 habitants, demeure la première ville de Haute-Marne et la cinquième ville de Champagne-Ardenne.

Le taux d'activité se maintient, les industries emblématiques du territoire se portent mieux et poursuivent leurs investissements pour se maintenir au niveau de compétitivité mondial, les communes du bassin se sont structurées autour de la communauté d'agglomération permettant une meilleure cohérence dans l'action et la définition d'une stratégie globale à l'échelle de l'ensemble du territoire. Toutefois, en dépit du net constat d'amélioration, le territoire demeure fragile avec un niveau de chômage élevé, une précarité et une faiblesse des ressources des ménages.

Afin de poursuivre les démarches de relance territoriale et d'asseoir les politiques publiques, l'intercommunalité est porteuse d'une stratégie de développement dont la vocation est de faire de Saint-Dizier et de son territoire un pôle d'attractivité (inter)régional avec, comme objectifs de poursuivre les efforts de redynamisation économique, de créer une synergie touristique avec l'offre du lac du Der, d'offrir un cadre de vie de qualité répondant aux besoins de la population, de développer l'offre de services au public, de reconquérir les espaces naturels remarquables du territoire, de faire du Nord haut-marnais un territoire reconnu en terme d'archéologie et de métallurgie.

Bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 2 décembre 2010, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Saint-Dizier 2010-2014, qui comportait 8 opérations. Le coût total était estimé à 51.000.000 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 24 % dans la limite de 12.279.238 €.

A fin 2014, 6 opérations ont été réalisées :

- la réhabilitation de la friche industrielle Devanlay en centre technique municipal,
- la construction du centre culturel « les Fuseaux »,

- la requalification de la place de Gigny,
- la première phase d'aménagement du quai promenade sur les berges Sud du canal,
- l'aménagement d'une halte nautique et d'une darse,
- la réhabilitation de la passerelle des Ajots,

pour un montant global de travaux de 36.629.901 € HT et une aide du GIP Haute-Marne de 8.671.580 €. Le programme de travaux a donc été réalisé à 71 %.

Proposition de contrat de ville 2015-2020

Pour la nouvelle mandature, le GIP Haute-Marne propose de renouveler son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels dont les enveloppes seraient, pour 2015-2020, identiques aux enveloppes des contrats 2010-2014.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, la Municipalité souhaite proposer un programme basé sur :

- la poursuite du projet « Saint-Dizier 2020 », programme d'aménagement urbain initié en 2011 dont l'approche est articulée autour de trois espaces : le centre-ville, les berges et la zone péri-urbaine,
- la requalification de la zone urbaine sensible,
- et l'émergence de nouveaux équipements dimensionnés à l'échelle du bassin de vie.

Le programme d'investissement, qui s'élève globalement à 47.544.500 € HT a été divisé en trois priorités (1, 2 et 3), selon le degré de maturité des projets. Les projets de priorité 1 sont proposés dans un premier temps pour un montant de 12.650.000 € HT. Cette première maquette du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 pourrait être complétée, courant 2017, par d'autres projets, dans la limite de l'enveloppe de subvention dédiée au contrat de ville 2010-2014 (12,2 M€ pour Saint-Dizier).

Axe 1 : « SAINT-DIZIER 2020 » – Phase 2

Action 1-1 : Densification du commerce en centre-ville – tranche 1

Afin de renforcer l'attractivité et le dynamisme économique de l'hyper-centre, la Ville prévoit une requalification des espaces, notamment entre les linéaires Gambetta et Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, avec notamment la création d'espaces urbains qualitatifs et fonctionnels, moins consommateurs d'espaces, la reconnexion au tissu existant, la densification de l'offre commerciale autour des principaux linéaires.

La première tranche porte sur les dépenses préalables à la création de la future galerie marchande (acquisitions, démolitions et premiers aménagements) et l'augmentation des capacités de stationnement en centre-ville.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.100.00 € HT
- ◆ GIP : 330.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

La deuxième tranche, prévue à partir de 2019, portera d'une part sur la création de la galerie commerciale par un investisseur privé, reliant la rue Gambetta à la rue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, d'autre part sur l'aménagement des espaces publics. A ce jour, le coût de cette deuxième tranche n'est pas encore chiffré.

Action 1-2 : Berges du canal – phase 2 (Priorité 2)

La requalification d'une halte nautique et la valorisation des berges du canal en quai-promenade constituaient une première étape du volet de transformation du canal entre Champagne et Bourgogne, prévue dans le cadre de « Saint-Dizier 2020 ».

La phase 2 de l'opération prévoit la poursuite du traitement paysager et urbanistique des berges, et notamment la requalification de la rue Lamartine, l'aménagement de zones de stationnement, ainsi que la poursuite du paysagement des berges.

Dans un troisième temps, la Municipalité souhaite compléter la spécialisation du secteur du canal autour de l'axe « loisir » avec un travail sur l'élargissement de l'offre du centre nautique et la création d'un pôle loisir/animation.

Les travaux devraient débuter en 2017 et le montant prévisionnel est estimé à 2.485.000 € HT.

Action 1-3 : Liaison Marne-Château – Phase 2

L'opération « liaison Marne-Château » vise à aménager les berges de la Marne dans sa section transversante du cœur de ville, de la rue de Vergy jusqu'au château de la Sous-Préfecture. Cet espace constitue, à l'heure actuelle, un ensemble hétérogène, insuffisamment valorisé.

L'ensemble du secteur est situé en zone inondable.

Opération 1-3-1 - des Ajots au Jard

Les travaux prévus visent à aménager un axe de cheminement de qualité créant une promenade le long des berges Nord et Sud de la Marne.

- ◆ Coût prévisionnel : 900.000 € HT
- ◆ GIP : 270.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 1-3-2 - des Ajots à Vergy (Priorité 2)

L'aménagement des bords de Marne se poursuivra dans un second temps par le secteur des Bonnettes, reliant la passerelle des Ajots à la rue de Vergy.

Au-delà des voies de cheminement doux, il est prévu notamment l'aménagement de jardins partagés, d'une aire de jeux, d'une aire de stationnement, d'un boulodrome...

A ce jour, le coût de cet aménagement, qui devrait débuter en 2017, est estimé à 1.500.000 € HT.

Opération 1-3-3 – Passerelle (Priorité 2)

Le site de l'ancien hôpital, situé sur la rive Sud des berges de Marne, fait l'objet d'une opération d'envergure menée par des investisseurs privés avec la construction de 166 logements collectifs et 37 maisons individuelles en bordure de Marne.

Pour connecter le secteur de l'ancien hôpital au centre-ville, et favoriser les déplacements doux et la découverte des berges de Marne, il est prévu la construction d'une nouvelle passerelle suspendue sur la Marne.

A terme, le réaménagement du parc du Jard pour en faire une jonction paysagère qualitative entre la Marne et le centre-ville est prévu.

A ce jour, le coût de cet aménagement, qui devrait débuter en 2017, est estimé à 3.000.000 € HT.

Axe 2 : RENOVATION URBAINE

Action 2-1 : Aménagement des entrées de ville

Dans le prolongement des travaux de requalification réalisés dans le cœur de ville, la jonction vers les linéaires de pénétration doit également être traitée. Deux axes de connexion vers la RN4 sont privilégiés : à l'Ouest en direction de Vitry-le-François puis Paris, et au Sud en direction de Chaumont.

Les entrées de ville, à l'image de l'accès Nord de Saint-Dizier (direction Bar-le-Duc), doivent être lisibles tant en terme de mobilité, de sécurité routière, que d'aménagement et de fonctionnalités de l'espace.

Opération 2-1-1 : Aménagement de l'entrée de ville Ouest – 1^{ère} tranche

La première tranche de travaux porte sur la jonction Ouest et notamment le linéaire Avenue de la République – Avenue Salengro.

La voirie, les réseaux et l'éclairage public de l'Avenue de la République sont vieillissants, dégradés et incompatibles avec les projets de redéfinition d'un centre-ville attractif.

- | |
|---|
| ◆ Coût prévisionnel : 900.000 € HT |
| ◆ GIP : 270.000 € (30%) |
| Les travaux d'éclairage public seront financés à 15 %, dans les mêmes proportions que pour le SDEHM |
| ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier |

Opération 2-1-2 : Aménagement de l'entrée de ville Ouest – 2^e tranche (Priorité 2)

Les travaux d'aménagement de l'entrée Ouest de Saint-Dizier se poursuivront sur l'axe reliant Closot et Salengro avec la construction d'une passerelle et l'aménagement des abords.

A ce jour, le coût de cet aménagement, qui devrait débuter en 2017, est estimé à 1.500.000 € HT.

Opération 2-1-3 : Aménagement de l'entrée de ville Sud (Priorité 2)

Les deux entrées Sud de Saint-Dizier, donnant également accès à la RN4, feront également l'objet de travaux de réhabilitation. Cela concerne :

- l'avenue Bérégovoy qui permet d'atteindre le cœur de ville depuis la zone du Chêne Saint-Amand,
- l'avenue Jean-Pierre Timbaud sur laquelle un parking poids lourds sera aménagé. De nombreux camions en provenance de l'axe Chaumont/Dijon stationnent en effet à l'entrée Sud de Saint-Dizier, sur un site inadapté qui n'était pas prévu, initialement, pour les accueillir. Une jonction cyclable en direction du Chêne Saint-Amand est également prévue.

A ce jour, le coût de cet aménagement, qui devrait débuter en 2017, est estimé à 2.100.000 € HT.

Action 2-2 : Restructuration du centre commercial du Vert-Bois

La Ville de Saint-Dizier a engagé, il y a plus de dix ans, un projet de renouvellement urbain sur le quartier du Vert-Bois. Les transformations profondes opérées ont abouti à une réelle requalification de l'espace public, une rénovation du parc de logements et une amélioration générale du cadre de vie de ce secteur.

Le centre commercial, situé au cœur du Vert-Bois, demeure un des derniers espaces du quartier à requalifier. Cet équipement souffre depuis plusieurs années d'un fort taux de vacance corrélé à une offre commerciale peu attractive.

Il convient d'intervenir sur l'îlot urbain que forme le centre commercial avec les immeubles avoisinants afin :

- de poursuivre le désenclavement du quartier et endiguer les difficultés relevées en matière d'insécurité,
- d'améliorer les équipements et proposer aux habitants une offre commerciale de proximité qualitative,
- accompagner les perspectives de démolitions sur de nouveaux secteurs,
- permettre la finalisation du projet de régénération urbaine et améliorer l'attractivité du quartier.

Ce projet de restructuration se décline en plusieurs phases opérationnelles.

Opération 2-2-1 : Restructuration du centre commercial du Vert-Bois – Tranche 1

La première tranche porte sur la réalisation des différentes acquisitions (logements et cellules commerciales), les travaux de démolition de l'îlot actuel et les premiers aménagements.

- | |
|--|
| ◆ Coût prévisionnel : 4.650.000 € HT |
| ◆ GIP : 1.395.000 € (30%) |
| ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier |

Opérations 2-2-2 et 2-2-3 : Restructuration du centre commercial du Vert-Bois – Tranches 2 et 3 (Priorité 2)

Les deuxième et troisième tranches se décomposeraient comme suit :

- redéploiement du centre commercial en pôle commercial de proximité, composé d'une locomotive commerciale (moyenne surface alimentaire), et complété de commerces de première nécessité (pharmacie, poste, tabac-presse, boulangerie, etc.),
- aménagement du site et de ses abords permettant de créer une continuité urbaine et paysagère vers la coulée verte à l'Ouest et la forêt à l'Est,
- reconstruction de logements affirmant ainsi la mutation du bâti au bénéfice du logement individuel (12 maisons et 18 logements intermédiaires sont actuellement envisagés).

A ce jour, le coût de ces deux tranches, qui devraient débuter en 2017, est estimé à 4.000.000 € HT.

Action 2-3 : Renouvellement de l'habitat

La plupart des immeubles qui composent le quartier du Vert-Bois ont été construits il y a près de cinquante ans. Ces grandes tours, identitaires des zones urbaines sensibles françaises, sont incompatibles avec les programmes de renouvellement urbain, notamment celui du Vert-Bois car elles dévalorisent l'image générale du quartier, abritent des logements insalubres qui ne répondent plus aux besoins de la population et s'opposent aux opérations de mixité sociale que la collectivité souhaite véhiculer sur le quartier.

Plus largement, la politique de renouvellement de l'habitat, portée tant à l'échelle de la Ville que de la communauté d'agglomération, passe par la poursuite de la démolition de ces immeubles.

Opération 2-3-1 : Renouvellement de l'habitat – Tranche 1 – Démolition immeubles Cérès, Mercure et Salomon

Les tours Cérès, Mercure et Salomon, situées à l'Est du quartier, ont été priorisées afin de permettre la mise en œuvre rapide du projet de paysagement et de reboisement du site.

Par ailleurs, l'immeuble Salomon se situe au cœur d'un espace qui a déjà fait l'objet d'une réhabilitation (requalification de l'avenue Kennedy). Situé en entrée de quartier, il donne un premier aperçu plutôt négatif de celui-ci.

- ◆ Coût prévisionnel : 500.000 € HT
- ◆ GIP : 100.000 € (20%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 2-3-2 : Renouvellement de l'habitat – Tranche 2 – démolition des immeubles Oise et Somme – Premiers aménagements (Priorité 2)

Les opérations de renouvellement urbain du quartier du Vert-Bois se poursuivront par la démolition de l'immeuble Oise.

Cette opération se fera en complémentarité de la requalification du boulevard Dunant en axe « piéton-cycle ».

Afin de compléter la reprise de cette rue, l'office public de l'habitat sera maître d'œuvre de la démolition de l'immeuble Somme.

Le coût de cette opération, qui devrait débuter en 2017, est estimé à 400.000 € HT.

Action 2-4 : Aménagements de la trame viaire

L'un des axes forts du projet de réhabilitation du quartier du Vert-Bois vise à réaménager l'ensemble de la trame viaire afin notamment de poursuivre le désenclavement de certains secteurs isolés par la création de nouvelles rues, et de requalifier les axes inadaptés, voire obsolètes.

Opération 2-4-1 : - Requalification de voirie et aménagement paysager du boulevard Dunant (Priorité 2)

Le boulevard Dunant est une voie structurante du Vert-Bois qui n'a pas été requalifiée dans le cadre du programme de rénovation urbaine 2004-2014, contrairement aux principaux axes du quartier.

Profondément transformé au Sud par la réalisation du square du Foirail et les nouvelles opérations de la place de l'Europe, le projet de requalification du boulevard Dunant doit également tenir compte des nombreuses démolitions de ce secteur, ainsi que des opérations de résidentialisation prévues par l'office public de l'habitat.

Dans ce contexte, la municipalité souhaite transformer cet axe en promenade « piéton/cycle ». La dédensification du quartier et la transition progressive vers l'habitat individuel permettent d'introduire des voies de cheminement doux au cœur du futur programme de rénovation urbaine et de mettre en place une partie du projet paysager. Cet aménagement prolongera la coulée verte « La Buse », déjà réalisée, et permettra de traiter les emprises libérées par les nombreuses démolitions réalisées et à venir sur ce secteur.

Le boulevard sera ainsi transformé en une liaison réservée aux mobilités douces et transports collectifs. Dans un premier temps, les portions du boulevard nécessaires à la desserte des bâtiments seront maintenues. A plus long terme, ces interventions pourront être réversibles et laisser place à une nouvelle phase d'urbanisation.

Le coût de cette opération, qui devrait démarrer à l'automne 2016, est estimé à 3.414.500 € HT.

Opération 2-4-2 : Requalification des jonctions Nord-Sud Colonel Entrevan, Allende Blaise-Pascal et connexion des anciens sites des immeubles Gers-Sarthe-Mayenne-Allier (Priorité 2)

Les opérations de requalification de la trame viaire se poursuivront par trois voiries désignées prioritaires :

- la jonction Nord-Sud Colonel Entrevan,
- la jonction Allende – Blaise Pascal,
- la connexion des anciens sites des immeubles Gers – Sarthe – Mayenne et Allier.

Le coût de cette opération, dont les travaux devraient débuter en 2017, est estimé à 3.095.000 € HT.

Action 2-5 : Projet paysager du Vert-Bois

Le programme de rénovation urbaine 2004-2014 a entraîné l'apparition de nombreuses friches de démolition qui constituent un véritable enjeu en terme de réhabilitation. Bien que traités dans le cadre de la gestion urbaine de proximité, l'impact négatif de ces espaces demeure.

Le projet de réhabilitation porté par la collectivité vise à utiliser ces secteurs délaissés comme support du projet paysager prévu sur le Vert-Bois. Cela passe par la création d'ambiances différentes selon les secteurs pour recomposer le paysage du quartier, la gestion des parcelles libres en renfort des actions d'animation et d'insertion du quartier (jardins participatifs, aires de jeux, etc), la reconquête de la forêt.

Le projet paysager est complémentaire du projet de rénovation urbaine et prend ainsi place sur la même période de temps.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.500.000 € HT
- ◆ GIP : 300.000 € (20%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Action 2-6 : Mise en œuvre d'un programme d'intérêt général multithématique

L'accompagnement à la réhabilitation du parc privé est l'une des orientations majeures retenues dans le cadre du programme local de l'habitat.

Afin de soutenir les habitants dans leurs projets de travaux de réhabilitation de logements, la communauté d'agglomération souhaite structurer son action au travers d'un programme d'intérêt général (PIG) mis en œuvre sur trois années.

Les dépenses permettant d'initier ce PIG multithématique se répartissent comme suit :

- en investissement : l'accompagnement des propriétaires privés (5.295.000 € HT),
- en fonctionnement : le pilotage et l'animation du dispositif par la communauté d'agglomération (250.000 €), le recrutement d'un prestataire pour accompagner la mise en œuvre (50.000 €), l'observatoire et les études habitat (120.000 €).

Les politiques de l'habitat ne constituent pas un enjeu spécifiquement urbain. Par ailleurs, le GIP Haute-Marne n'a pas de politique en direction de l'habitat privé, à ce jour, sur le territoire de la zone de proximité définie par Décret. Ce volet proposé par la Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise ne peut donc être retenu dans la première maquette du contrat de ville passé avec le GIP Haute-Marne.

Axe 3 : EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Action 3-1 : Création d'un pôle d'échange multimodal (Priorité 2)

L'aménagement et le développement du quartier de la gare constituent une démarche complémentaire, indispensable à la réhabilitation et l'extension du centre-ville dont il est tout proche. La Ville de Saint-Dizier porte ainsi un projet de requalification du quartier de la gare dont le pôle d'échange multimodal est la pierre angulaire.

Ce projet a pour objectifs :

- *de concentrer l'offre de services pour réduire les conflits entre les modes de déplacement et limiter le recours à la voiture individuelle,*
- *favoriser les accès piétons au secteur de la gare,*
- *proposer un aménagement flexible, adaptable par exemple à la modification de la carte scolaire de la région ou à l'évolution urbaine de la ville,*
- *offrir des services plus larges aux usagers et développer de nouveaux services liés au tourisme comme la location de vélos,*
- *contribuer à la restructuration du quartier de la gare, initiée avec la création du centre nautique, de la halte nautique, etc.*

Le début des travaux est programmé au printemps 2017 et le coût est estimé à 4.500.000 € HT.

Action 3-2 : Création d'un pôle associatif

En 2012, le regroupement des services techniques, au centre technique municipal, a libéré les bâtiments situés rue de Vergy. Suite à ce déménagement, une réflexion s'est engagée sur les possibilités de réaffectation des anciens ateliers municipaux.

Consciente des besoins des associations bragardes, la Municipalité de Saint-Dizier a saisi l'opportunité de réhabiliter le site de Vergy et d'en faire un pôle associatif.

Opération 3-2-1 : Création d'un pôle associatif – tranche 1 – bâtiment principal

La première phase de réhabilitation porte sur la mise aux normes de deux des bâtiments, permettant l'installation des premières associations et du Musée du Souvenir Français.

La deuxième phase de réhabilitation porte sur le bâtiment Ouest et constitue le véritable cœur d'opération.

Le projet de reconversion des anciens ateliers municipaux s'articule autour de deux principes : conserver le plus possible les structures et les ouvertures existantes, satisfaire aux besoins des associations et s'assurer d'une cohabitation optimale, alors même que les activités de ces dernières peuvent être très différentes.

Une fois réhabilité, il pourra accueillir, de façon permanente, une vingtaine d'associations bragardaises. La Municipalité souhaite par ailleurs réaliser une rénovation globale du bâtiment, de qualité, avec un véritable effort en matière d'efficacité énergétique, permettant une réduction notable des consommations et une diminution des gaz à effet de serre émis.

- ◆ Coût prévisionnel : 2.700.000 € HT
- ◆ GIP : 810.000 € (30%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Dizier

Opération 3-2-2 : Création d'un pôle associatif – Tranche 2 (Priorité 2)

Afin de finaliser la reconversion du site, la Municipalité souhaite poursuivre les travaux par la reprise des extérieurs, et notamment l'aménagement de la cour centrale, le paysagement du site et la signalétique.

Le coût de la tranche 2, qui devrait débuter en 2017, est estimé à 900.000 € HT.

Action 3-3 : Réorganisation de l'action socio-éducative (Priorité 2)

Le changement d'image du Vert-Bois ne passe pas uniquement par la mise en œuvre de chantiers de rénovation urbaine, mais également par l'amélioration de la vie des habitants du quartier, notamment d'un point de vue culturel éducatif et social.

Consciente des enjeux en matière de services à la population, la Municipalité a récemment entrepris une refonte de la politique éducative et populaire à destination des jeunes et des familles de la zone urbaine sensible.

Une étude visant à redéfinir la gouvernance organisationnelle, juridique et financière du projet socio-éducatif est en cours. Les premières conclusions mettent en avant la nécessité de fusionner le centre social avec la maison des jeunes et de la culture. Ce rapprochement institutionnel va de pair avec un rapprochement géographique.

Le site de la maison des jeunes et de la culture deviendra, à terme, le lieu d'exercice principal de l'action sociale à destination des habitants du Vert-Bois. Le bâtiment, construit dans les années 70, présente un état général plutôt mauvais. Il est incompatible avec le projet de réhabilitation du quartier et des travaux de requalification générale sont ainsi prévus. La restructuration du bâtiment accueillant le centre social sera également accompagnée.

Les travaux devraient débuter en 2017 et le coût est estimé à 1.000.000 € HT.

Action 3-4 : Pôle archéologique Saint-Dizier – Nord Haute-Marne

Opération 3-4-1 : Organisation d'une exposition d'intérêt national

La Ville de Saint-Dizier a signé, en 2014, un protocole de coopération avec l'Etat, l'INRAP, le MAN, le conseil régional Champagne-Ardenne et le conseil départemental de la Haute-Marne, pour faire du territoire un pôle archéologique majeur et reconnu.

Parmi les opérations prévues, l'organisation d'une exposition d'envergure nationale est fortement souhaitée par les acteurs coopérants.

L'exposition projetée à l'horizon 2016-2017 se propose de revenir sur la période du premier Moyen-Age, et plus particulièrement sous le règne de la dynastie mérovingienne.

L'organisation d'une exposition d'intérêt national sur le thème de l'Austrasie mérovingienne est porteuse de plusieurs enjeux, notamment inscrire le musée de Saint-Dizier dans un réseau national et international des musées d'archéologie, positionner l'archéologie comme une thématique culturelle dynamique et accessible, et rendre le territoire attractif.

- | |
|---|
| ◆ Coût prévisionnel : 400.000 € HT |
| ◆ GIP : 80.000 € (20%) |
| ◆ Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise |

Opération 3-4-2 : Création d'un nouveau centre muséal (Priorité 2)

Grâce à une véritable richesse archéologique et une volonté de la valoriser pour en faire un levier de développement du territoire, la Municipalité et la Communauté d'agglomération ont signé, en 2014, une convention-cadre de développement culturel avec le Ministère de la Culture et de la Communication, l'INRAP, la préfecture de Région et le Musée de l'Archéologie Nationale. Ce partenariat pose les bases d'une étroite collaboration visant à mettre en œuvre des projets d'attractivité sur Saint-Dizier, tels que la mise en place d'expositions d'envergure nationale voire internationale, l'évolution du Musée de Saint-Dizier en véritable antenne du Musée d'Archéologie Nationale, la création d'un festival national d'archéologie à Saint-Dizier ou encore la poursuite des fouilles sur les sites des Crassées et du Châtelet à Gourzon.

Afin d'accompagner ces projets ambitieux et dans l'optique de faire émerger véritablement le pôle archéologique Saint-Dizier Nord Haute-Marne, la collectivité prévoit une refonte du musée actuel.

Les travaux devraient débuter en 2017 et le coût est estimé à 5.000.000 € HT.

Action 3-5 : Réhabilitation du site Décathlon en espace foire-exposition (Priorité 2)

L'enseigne Décathlon, située avenue du Général Sarrail, est appelée à déménager vers la zone d'activités du Chêne Saint-Amand. Ce départ libérera une emprise foncière de près de 20 000 m² dont 3 500 m² d'espace bâti.

La collectivité envisage le rachat du site pour le reconverter en hall dédié à l'organisation des foires et des expositions. Ce site est propice à plusieurs niveaux :

- *il constitue en effet une location idéale, à proximité de la gare, du centre-ville, des axes majeurs permettant d'accéder à Saint-Dizier,*
- *peu de travaux sont nécessaires puisqu'il dispose déjà d'un grand parking et le bâtiment, de type hangar commercial, est adapté à l'accueil d'activités de foire-exposition,*

- la reprise de ce site évite l'apparition d'une friche urbaine et vient en complémentarité des travaux de réhabilitation du quartier.

Les travaux devraient débuter en 2017 et le coût est estimé à 2.000.000 € HT.


**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX POUR
DECIDE**

d'acter la première maquette du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 et d'autoriser le Président à la signer.

La première maquette du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020 comporte 8 opérations de priorité 1. Leur coût total s'élève à 12.650.000 € HT.

Le GIP Haute-Marne pourra participer au financement de ces opérations dans la limite d'une enveloppe globale de 3.555.000 €, soit 28 %.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 8 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE 18 DEC. 2015	Chaumont, le 18 DEC. 2015 LE PRESIDENT 

ARRIVÉE

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 DECEMBRE 2015	N°15-20
OBJET : Contrat de ville de Joinville 2015-2020 - Complément	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Rappel bilan du contrat de ville 2010-2014

Par délibération du 7 novembre 2011, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'était prononcé favorablement en faveur du contrat de ville de Joinville 2010-2014.

Le coût total était estimé à 13.367.868 € HT pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représentait 40 % dans la limite de 5.347.147 €.

A fin 2014, le programme a été réalisé à 25 % puisque les travaux programmés dans le cadre du contrat de ville ont été engagés à hauteur de 3.280.355 €, le GIP ayant octroyé une aide globale de 1.300.729 € (40 %).

Contrat de ville 2015-2020

Pour la nouvelle mandature, le GIP Haute-Marne a proposé de renouveler son soutien aux politiques des villes de Saint-Dizier, Chaumont, Langres et Joinville dans le cadre de contrats pluriannuels.

Le contrat de ville de la commune de Joinville n'étant pas totalement finalisé, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 9 octobre 2015, s'est prononcé sur une première maquette (ci-dessous) comportant 13 opérations et dont le coût total s'élève à 2.780.954 € (HT ou TTC) pour lesquels le financement du GIP Haute-Marne représente 39 % dans la limite de 1.098.445 €.

MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT	TAUX	AIDE GIP
Axe 1 : Aménagement des espaces publics, voiries et cheminements doux				
Ville de Joinville	Action 1-1 : Rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte	1.700.000 € HT	40 %	680.000 €
		62.500 € HT	24 %	15.000 €
Ville de Joinville	Action 1-2 : Création d'une aire de retournement rue de Tivoli et création d'une voirie Place du Champ de Tir (quartiers neufs) - travaux de sécurisation	37.374 € HT	40 %	14.950 €
		70.000 € HT	35 %	24.500 €
Ville de Joinville	Action 1-3 : Acquisition de l'Hôtel de la Poste pour sécuriser un carrefour	53.650 € HT	40 %	21.460 €
Ville de Joinville	Action 1-4 : Création d'une passerelle sur les rives de la Marne (passerelle du Cavé)	35.000 € HT	40 %	14.000 €

MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT	TAUX	AIDE GIP
Axe 2 : Accueil de nouvelles populations sur la ville de Joinville				
Ville de Joinville	Action 2-1 : Primes de façades	100.000 € TTC	40 %	40.000 €
Ville de Joinville	Action 2-2 : Travaux bâtiment 13 rue des Royaux	18.355 € HT	40 %	7.342 €
Ville de Joinville	Action 2-3 : Travaux bâtiment 31 rue des Royaux	43.220 € TTC	40 %	17.288 €
Axe 3 : Sauvegarde du patrimoine				
Ville de Joinville	Action 3-1 : Acquisition d'équipements de vidéo surveillance	14.880 € HT	40 %	5.952 €
Ville de Joinville	Action 3-2 : Sécurité publique – démolition d'une maison	9.290 € HT	40 %	3.716 €
Ville de Joinville	Action 3-3 : Signalétique globale (flux véhicules, piétons, tourisme)	10.921 € HT	36 %	3.931 €
Axe 4 : Accueil de services				
Ville de Joinville	Action 4-1 : Réhabilitation charpentes de la mairie, des ateliers municipaux, de la bibliothèque des Broyes d'Or	27.114 € HT	40 %	10.846 €
Ville de Joinville	Action 4-2 : Installation des services de la Direction départementale des territoires au 31 rue Aristide Briand	198.650 € TTC	40 %	79.460 €
Association Oh'ls	Action 4-3 : Programme Oh'ls La Lucarne	400.000 € HT	40 %	160.000 €
TOTAL DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020		2.780.954 €	39 %	1.098.445 €

Il est proposé aujourd'hui de compléter le contrat de ville de Joinville 2015-2020 en y insérant des opérations portées par l'office public de l'habitat HAMARIS et par la Communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne.

Les nouvelles opérations se récapitulent comme suit :

Axe 5 : Projets portés par l'office public de l'habitat HAMARIS

En 2013, l'office public de l'habitat de la Haute-Marne, HAMARIS, a élaboré une stratégie globale sur son patrimoine, à Joinville, pour la période 2014-2020. Il a été prévu la démolition de 125 logements, la réhabilitation de 350 logements ainsi que la réalisation de nouveaux logements dans le quartier du Champ de Tir et dans le centre historique. In fine, le nombre de logements sociaux sera réduit de 547 à 459.

Les objectifs de ces investissements, estimés à 12 M€, sont d'augmenter la qualité et l'attractivité des logements les plus anciens et d'augmenter l'offre de logements individuels et de centre-ville.

HAMARIS sollicite le soutien financier du Groupement dans le cadre de la création de 26 logements individuels dans le quartier du Champ de Tir et 9 logements collectifs en centre-ville, à Joinville. Ces opérations ne sont pas commencées. Elles bénéficient uniquement d'une aide de l'Etat de l'ordre de 2 %, le reste étant à financer sous forme d'emprunt et d'apport de fonds propres.

Action 5-1 : Démolition de 62 logements et construction de 26 logements – Quartier du Champ de Tir

Il est prévu la démolition de 62 logements collectifs et la construction de 26 logements neufs individuels.

Opération 5-1-1 – Démolition de 62 logements

Il est prévu la démolition de quatre bâtiments représentant 62 logements, sur l'emprise des futurs logements individuels.

- ◆ Coût prévisionnel : 620.000 € TTC (TVA 5,5 %)
- ◆ GIP : 248.000 € (40%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : HAMARIS

Opération 5-1-2 – Construction d'une première tranche de 11 logements individuels

Ces 11 logements individuels seront « sur-isolés » dans l'objectif d'obtenir une consommation de niveau d'un bâtiment passif, sans équipements techniques pouvant générer des surcoûts d'entretien importants pour les locataires. Ils seront également accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La typologie principale sera le T3 correspondant à la demande actuelle.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.650.000 € TTC (TVA 5,5 %)
- ◆ GIP : 165.000 € (10%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : HAMARIS

Opération 5-1-3 – Construction d'une deuxième tranche de 15 logements individuels

Ces 15 logements individuels sont de même typologie que les onze logements précédents.

- ◆ Coût prévisionnel : 2.250.000 € TTC (TVA 5,5 %)
- ◆ GIP : 225.000 € (10%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : HAMARIS

Action 5-2 : Réhabilitation de 9 logements anciens en centre-ville

Il est envisagé la création de neuf logements, en utilisant des bâtiments vacants très dégradés.

Les contraintes liées au mauvais état de ces bâtiments, à la nécessité de conserver certains éléments de patrimoine, aux exigences de l'Architecte des Bâtiments de France et à l'objectif de réaliser des opérations de qualité, génèrent un coût très important, de l'ordre de 180.000 € par logement.

En fonction du résultat des études de faisabilité, ces opérations sont susceptibles d'être remplacées par d'autres en tout ou partie.

Opération 5-2-1 – Réhabilitation de 7 logements rue des Royaux

Il est prévu la création de six logements collectifs au 13 rue des Royaux et d'un logement au 2 rue des Royaux.

- ◆ Coût prévisionnel : 1.260.000 € TTC (TVA 5,5 %)
- ◆ GIP : 504.000 € (40%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : HAMARIS

Opération 5-2-2 – Réhabilitation de 2 logements rue de Nuisement

Il est prévu la création de deux logements collectifs rue de Nuisement, après démolition du bâtiment existant.

- ◆ Coût prévisionnel : 360.000 € TTC (TVA 5,5 %)
- ◆ GIP : 144.000 € (40%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : HAMARIS

Axe 6 : Projets portés par la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne

La communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne a présenté un programme comprenant les neuf projets suivants :

- 1 La création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Joinville (3.072.000 € HT),
- 2 La construction d'un groupe scolaire maternel-élémentaire à proximité du collège Joseph Cressot, dans les quartiers neufs à Joinville (5.212.000 € HT),
- 3 La création d'un groupe scolaire à Doulevant-le-Château (4.125.000 € HT),
- 4 La reconstruction d'un groupe scolaire maternel-élémentaire sur le site de l'actuel groupe scolaire « Jean de Joinville » en centre-ville de Joinville (3.365.000 € HT),
- 5 L'extension de la structure multi-accueil à Joinville (300.000 € HT),
- 6 La construction d'un complexe sportif à Joinville, sur la zone du Rongeant (9.920.000 € HT),
- 7 La construction d'une piscine intercommunale (bassin d'apprentissage) sur la zone du Rongeant à Joinville (4.060.000 € HT),
- 8 La création d'un giratoire pour améliorer la desserte de la zone du Rongeant (1.400.000 € HT),
- 9 La création d'un hôtel d'entreprises sur la zone artisanale de la Joinchère (2.888.000 € HT).

Le projet suivant pourrait être retenu, dès à présent, dans le cadre du contrat de ville :

Action 6-1 : Création d'un hôtel d'entreprises sur la zone artisanale de la Joinchère

Le projet consiste à construire un bâtiment locatif à des fins économiques.

Il est envisagé une première tranche de quatre cellules artisanales et une ou deux cellules de bureaux.

L'objectif est de répondre à des jeunes entrepreneurs qui n'ont pas la capacité financière pour se lancer dans un projet immobilier en démarrant leur activité, et ont besoin d'être aidés financièrement avec un loyer attractif.

- ◆ Coût prévisionnel : 2.888.000 € HT
- ◆ GIP : 1.155.200 € (40%)
- ◆ Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne

En l'état actuel du programme d'activité, les huit premiers projets présentés par la communauté de communes sont éligibles aux financements du GIP Haute-Marne, sans nécessairement les inscrire au contrat de ville. Cependant, les plans de financement ne seront optimisés que sous deux conditions : le déplafonnement des délégations du comité exécutif par décision du conseil d'administration d'une part, et la confirmation des autres aides publiques sollicitées d'autre part.


**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX POUR
DECIDE**

d'acter le contrat de ville de Joinville 2015-2020, complété avec les opérations de l'office public de l'habitat HAMARIS et de la communauté de communes du bassin de Joinville en Champagne, et d'autoriser le Président à le signer.

Ce contrat de ville de Joinville 2015-2020 comporte 19 opérations dont le coût total s'élève à 11.808.954 € (HT ou TTC). Le financement du GIP Haute-Marne représente 30 % dans la limite de 3.539.645 €.

Le tableau récapitulatif des opérations inscrites dans le contrat de ville de Joinville figure en annexe à la présente délibération.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Joinville 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE 18 DEC. 2015	Chaumont, le 18 DEC. 2015 LE PRESIDENT 

ARRIVÉE

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 DECEMBRE 2015	N°15-21
OBJET : Contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron - Réexamen	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne a été appelé à se prononcer, le 25 mars 2013, sur le contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron, comprenant dix opérations pour un montant de travaux de 1.490.072 €.

A ce jour, cinq opérations ont été engagées pour 772.237 € (52 % du contrat), avec un appui financier du GIP Haute-Marne de 449.087 €.

Le financement du GIP Haute-Marne vise à compléter les autres aides publiques pour porter le cumul des aides au taux maximum d'aides publiques autorisé, au cas particulier de cette collectivité.


Par courrier du 2 novembre 2015, M. le Maire de Saudron a informé le Groupement de la nécessité d'actualiser les montants estimatifs, les chiffres indiqués en 2013 ayant subi des évolutions dues par exemple à l'attribution de marchés de travaux ou à des changements dans la programmation des projets.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 6 VOIX POUR DECIDE

de valider le contrat rural CIGEO-SYNDIESE de Saudron modifié, tel que figurant en annexe à la présente délibération, et d'autoriser le Président à le signer.

Le GIP Haute-Marne participera au financement des dix opérations retenues, dont le coût global s'élève à 1.870.240 € (HT ou TTC).

Chacune des 10 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement 18 DEC. 2015 ARRIVÉE	Chaumont, le 18 DEC. 2015 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 DECEMBRE 2015	N°15-22
OBJET : Ville de Joinville – Travaux de voirie rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte - Réexamen	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La Ville de Joinville, dans le cadre de son programme de requalification urbaine, a décidé d'entreprendre la réfection de la rue du Val de Wassy, qui constitue une entrée de ville, et a souhaité y rattacher le projet de réfection de chaussée du Chemin de la Côte Verte qui mène au site de l'ancien château des Ducs de Guise.

Les travaux envisagés sont les suivants : aménagement paysager et urbain, mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, mise en œuvre d'une voie partagée entre piétons et véhicules, réduction de la vitesse des véhicules, réhabilitation et création de réseaux humides (assainissement des eaux usées, eau potable, eaux pluviales), remplacement des branchements en plomb, effacement des réseaux secs, amélioration de l'éclairage public.

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'est prononcé, le 9 octobre 2015, sur l'attribution, en faveur de la Ville de Joinville, au titre du contrat de ville 2015-2020, d'une subvention d'un montant maximum de 448.330 €, représentant 29 % d'un montant éligible de 1.545.965 € HT, dans le cadre des travaux de voirie rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte.

Le plan de financement présenté par la Ville de Joinville faisait apparaître des aides publiques, hors GIP Haute-Marne, à hauteur de 51 %. Le Groupement est donc venu compléter ce plan de financement pour atteindre 80 % d'aides publiques.


Toutefois, par courrier en date du 9 novembre 2015, M. le Maire de Joinville a informé le Groupement d'une participation moindre de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2015). Au lieu des 247.906 € attendus, l'Etat financerait à hauteur de 60.000 €. M. le Maire sollicite donc la révision du dossier, sur la base d'un plan de financement modifié.

Le montant des travaux, à la charge de la commune, s'élève à 1.647.346 € HT et la dépense éligible retenue par le GIP Haute-Marne s'élève à 1.545.965 € HT (l'effacement des réseaux aériens par le syndicat départemental d'électricité de la Haute-Marne fait déjà l'objet d'un financement par le Groupement).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 6 VOIX POUR DECIDE

d'attribuer à la Ville de Joinville, au titre des travaux de voirie rue du Val de Wassy et Chemin de la Côte Verte à Joinville, une subvention limitée à 618.386 € représentant 40 % d'un montant éligible de 1.545.965 € HT.

Cette décision, qui s'inscrit dans le cadre du contrat de ville de Joinville 2015-2020, annule et remplace la décision du 9 octobre 2015.

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE 18 DEC. 2015 ARRIVÉE	Chaumont, le 18 DEC. 2015 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 DECEMBRE 2015	N°15-23
OBJET : Traversée de Thonnance-les-Joinville sur la RD60 - 2^{ème} phase (secteurs 5 à 7) – part communale	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La commune de Thonnance les Joinville a souhaité engager des travaux d'aménagement sur la totalité de la traverse du village (rue du Général de Gaulle), située sur la route départementale 60 ainsi que l'aménagement de la place Albert Thomas (place de l'église). Les travaux sont réalisés avec la participation du conseil départemental.

Le projet est divisé en sept secteurs répartis en trois phases. La première phase regroupait les secteurs 2 et 3. La présente demande concerne la 2^{ème} phase de l'aménagement (secteurs 5 à 7).

Une 3^{ème} phase sera réalisée ultérieurement. Elle concerne la partie centrale de l'agglomération, avec le secteur 4, où une rivière, canalisée et artificialisée par les riverains au cours du temps, pose des problèmes techniques et juridiques (domanialité) à régler avant d'engager les travaux.

Le projet vise à :

- réduire la vitesse des usagers ;
- créer de véritables espaces de stationnements ;
- créer des trottoirs respectant l'accessibilité ;
- aménager des espaces paysagers afin de valoriser le cadre de vie des riverains.

La largeur de la chaussée sera réduite de 7 à 6 m avec la pose de bordures/caniveaux. Des places de stationnements seront créées le long de la RD60. La largeur des trottoirs sera de 1,40 m afin de respecter les règles d'accessibilité. Ces trottoirs seront dans la majorité des cas, séparés de la chaussée par des espaces verts. Enfin des aménagements paysagers et des espaces publics seront créés.

Le coût du projet sera financé par la commune de Thonnance-les-Joinville et le conseil départemental selon la clé de répartition 54% / 46%.

Le coût prévisionnel de la 2^{ème} phase est estimé à 1.423.398 € HT dans la convention de groupement de commande. La part communale s'élève à 764.766 € dont 71.600 € HT de mobilier urbain inéligible.

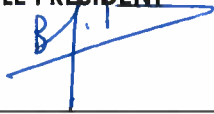
Compte-tenu des attributions des marchés le montant à la charge de la commune est réduit à 651.358 € HT dont 32.115 € HT de mobilier inéligible. L'assiette éligible s'élève à 619.243 € HT :

Organisme	Aide	Taux
Etat	60.000	10%
Conseil départemental	123.848	20%
GIP Haute-Marne	311.546	50%
Commune de Thonnance-les-Joinville	123.849	20%
Total	619.243	100%

L'aide demandée au groupement étant supérieure à la délégation du comité exécutif (300.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX POUR
DECIDE**

d'attribuer à la commune de Thonnance-les-Joinville, une aide de 50% dans la limite de 311.546 € d'une assiette arrêtée à 619.243 € HT, pour la phase 2 de la traversée de Thonnance-les-Joinville, au titre de l'action « Territoires les plus concernés - CHN ».

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 18 DEC. 2015
PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE	LE PRÉSIDENT 

18 DEC. 2015

ARRIVÉE

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 DECEMBRE 2015	N°15-24
OBJET : Aménagements de la Place Pelletier et de ses abords à Eclaron	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Située à l'intersection d'une route à grande circulation la RD3844 et la RD24, la place Pelletier à Eclaron a longtemps été dédiée à l'automobile et aux camions jusqu'à l'ouverture de la déviation du village.

La municipalité a mené une réflexion d'ensemble d'aménagement du village avec notamment la reprise de la place Pelletier, la sécurisation de ses carrefours et du cheminement piéton rue Napoléon.

La réhabilitation, tout en conservant un minimum de places de stationnements nécessaires à l'activité commerciale (une pharmacie, une supérette, un boulanger, un coiffeur, un bar-tabac,... sont présents à la périphérie directe de la place Pelletier), permettra de libérer un vaste espace piétonnier central reliant les deux bâtiments remarquables que sont l'église et la mairie. Cet espace sera bordé de baquettes végétalisées et arborées.

Le projet prend en compte la sécurisation du carrefour. En effet, il devra permettre la traversée d'Eclaron par le flux automobile en cas d'accident ou de problème majeur sur la déviation.

Cette réhabilitation est complétée par l'aménagement d'un cheminement piéton sécurisé le long de la rue Napoléon nécessitant un élargissement ponctuel d'emprise de voirie.

Le coût global de l'aménagement de la place Pelletier et abords s'élève à 1.155.778 € HT dont 30.020 € HT de mobilier urbain non éligible. L'assiette retenue s'élève à 999.758 €.

	Poste de dépenses
Secteur 1 - Place Pelletier	708.977
Secteur 3 - Parvis Eglise	32.206
Secteur 8 - Napoléon	195.975
Maîtrise d'œuvre	57.600
Coordinateur SPS	5.000
TOTAL	999.758

L'aménagement de la place Pelletier et abords serait financé par :

Organisme	Aide *	Taux *
Etat	77.850	8%
Conseil départemental	183.627	18%
GIP Haute-Marne	349.915	35%
Commune d'Eclaron	388.366	39%

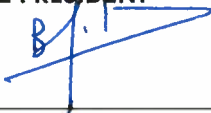
* sur l'assiette retenue par le groupement

L'opération est éligible en zone de proximité conformément à l'action 15-37 "Aménagements en zone de proximité" du programme d'activité.

L'aide demandée au groupement étant supérieure à la délégation du comité exécutif (200.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX POUR
DECIDE**

d'attribuer à la commune d'Eclaron, une aide de 35% dans la limite de 349.915 € d'une assiette arrêtée à 999.758 € HT pour l'aménagement de la Place Pelletier et de ses abords au titre de l'action « Aménagements en zone de proximité ».

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE 18 DEC. 2015	Chaumont, le 18 DEC. 2015 LE PRESIDENT 

ARRIVÉE

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 DECEMBRE 2015	N°15-25
OBJET : Unité de production Fromagerie Germain - immobilier et matériel	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La SAS fromagerie Germain a été créée en 1922 à Chalancey par la famille du même nom. La fabrication de l'AOP Langres a été initiée en 1965 et celle de l'Epoisses en 1972. En 1994, la SAS Laiterie H. Triballat (groupe Rians) a pris le contrôle de la SAS Fromagerie Germain.

La production annuelle est de 240 tonnes en « Langres », soit une part de marché de 45%, et 580 tonnes en « Epoisses », soit 43% de part de marché.

La fromagerie souhaite poursuivre son développement en menant une réflexion sur une extension de son site et de son outil de production.

Construction d'un nouveau site à Vaux-sous-Aubigny (9.280.000 € HT)

La configuration des locaux actuels (exigus et inadaptés aux circuits de produits et aux circulations du personnel), leur vétusté (1922 pour les premiers) et l'importance des opérations manuelles sont un handicap pour la productivité et rendent la maîtrise de la sécurité bactérienne insuffisante au regard de la réglementation.

Une réhabilitation lourde est indispensable. Cependant, la proximité de l'église classée, le foncier indisponible sur les parcelles contigües et l'obligation d'arrêter la production pendant les travaux rendent la possibilité d'une réhabilitation in-situ très compliquée.

Après une étude offrant le maintien partiel de l'usine sur Chalancey, le groupe a décidé de retenir le scénario présenté par la communauté de communes Auberive, Vingeanne et Monsaugeonnais en proposant une délocalisation totale à Vaux-sous-Aubigny avec la construction d'un site neuf de 6.721 m² sur une emprise de 26.245 m². Le coût de l'opération est estimé à 9.280.000 € HT (hors plus ou moins-values liées aux demandes spécifiques de la fromagerie Germain et estimés à 370.000 € HT).

L'opération se présenterait sous la forme d'un crédit-bail (ou bail emphytéotique), avec portage financier par l'EPCI et la garantie du groupe Triballat.

Les travaux se dérouleraient sur la période juin 2016 – septembre 2017.

L'assiette éligible s'élèverait à 9.155.500 € HT. L'assurance dommage (124.500 € HT) n'est pas retenue.

Financier	Aide	Taux
Etat	500.000	5%
GIP Haute-Marne	500.000	5%
CCAVM	8.155.500	89%

Acquisition d'équipements de production pour le nouveau site (4.000.000 € HT)

La production dans de nouveaux locaux va s'accompagner d'une remise à plat du process productif. Le développement de l'automatisation par mécanisation et partiellement par robotisation, permettra d'assurer la marche en avant des produits au cours du process de fabrication et d'optimiser la sécurité alimentaire, la continuité de la qualité des produits et la productivité.

L'objectif est un accroissement de la production en volume de 861 tonnes à 1.082 tonnes soit 5% par an parallèlement à un accroissement de 6% par an du chiffre d'affaires.

Le programme d'investissement s'élèverait à 4.352.127 € HT dont les principaux équipements sont :

- des cuves de réception et maturation : 453.087 € HT
- pasteurisation et ultrafiltration : 1.560.000 € HT
- ligne continue de coagulation, décaillage, moulage, égouttage, salage : 1.714.000 € HT
- tunnel de lavage et placard de lavage : 300.040 € HT
- frotteuse mécanisée : 300.000 € HT

L'automatisation du process est principalement située au niveau de la ligne continue de coagulation, de décaillage, de moulage, d'égouttage et de salage. Celle réalisée au niveau de l'atelier de frottage des fromages, permettra une réduction importante de la pénibilité par gestes répétés. La fromagerie prévoit également de créer trois emplois en CDI ETP.

Le volet matériel des investissements de la Fromagerie Germain a été inscrit à l'appel à candidature ouvert en 2015 par le conseil régional dans le cadre du plan de développement rural 2014-2020. Cet appel à candidature permet aux industries agro-alimentaires d'être accompagnées dans leurs investissements de développement et de modernisation par des fonds européens représentant 53% des aides publiques levées.

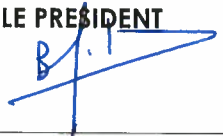
Dans le cas des investissements de la Fromagerie Germain, le conseil régional a décidé d'intervenir à son plafond soit 200.000 € d'une assiette arrêtée à 2.127.659 € HT, complémentée d'une aide européenne de 225.531 €.

La participation du GIP sur la même assiette de subvention que celle retenue par le conseil régional donne la possibilité de doubler l'intervention européenne.

Organisme	Aide	Taux
FEADER	451.063	21%
Conseil régional	200.000	9%
GIP	200.000	9%
Fromagerie Germain	1.276.596	60%
Total de l'assiette éligible	2.127.659	100%

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 6 VOIX POUR
DECIDE**

- d'attribuer à la communauté de communes Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais, pour la construction d'une nouvelle unité de production à Vaux-sous-Aubigny, une aide 5%, dans la limite de 500.000 € d'une assiette arrêtée à 9.155.500 € HT au titre de l'action 15-12 « Immobilier à vocation économique location simple ».
- d'attribuer à la SAS Fromagerie Germain, pour l'acquisition de matériels de fromagerie, une aide de 9%, dans la limite de 200.000 € d'une assiette éligible arrêtée à 2.127.659 €, au titre de l'action 15-15 « Subvention investissements innovants ».

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE 18 DEC. 2015	Chaumont, le 18 DEC. 2015 LE PRÉSIDENT 

ARRIVÉE

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 7 DECEMBRE 2015	N°15-26
OBJET : Dessertes forestières - complément d'aides d'autres cofinanceurs	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	0
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Les opérations éligibles au plan de développement rural (PDR) 2014-2020 mis en place par la Région, instructeur des aides européennes, peuvent bénéficier d'un taux d'aide fixe de 50% pour les opérations avec un maître d'ouvrage unique et de 80% lors de plusieurs maîtrises d'ouvrage. Ces opérations sont financées par l'Etat et le Feader si et seulement si le cumul des aides publiques atteint le taux fixe de 50 ou 80%.

Début novembre 2015, les services de la DRAAF ont fait savoir que les crédits d'Etat ne permettaient plus de compléter les aides européennes pour atteindre 80% de financements publics pour les projets collectifs qui ne sont pas sous maîtrise d'ouvrage communale. Sans l'intervention d'un autre cofinanceur, ces opérations perdraient le soutien de l'Europe.

L'aide que pourrait apporter le groupement pour atteindre 80% de financements publics serait de 2.113,82 € pour trois opérations:

Demandeur	Situation	Projet	Etat	%	Feader	%	GIP	%	% total
GF Briaucourt	Briaucourt	27.305,32	9.556,86	35%	11.577,46	42,40%	709,94	2,60%	80%
GF du Latois	Clefmont	35.458,90	12.410,62	35%	15.034,57	42,40%	921,93	2,60%	80%
AF Donnemarie	Nogent	18.536,54	6.487,79	35%	7.859,49	42,40%	481,95	2,60%	80%

Le programme d'activité actuel prévoit, pour les projets collectifs hors zone de proximité, une subvention maximum de 70% (80% en zone de proximité). Le critère zone de proximité devrait être supprimé dans le programme d'activité 2016 (cumul d'aides à 80% pour les projets collectifs).

Cette décision dérogeant au taux indiqué dans le programme d'activité 2015, la décision appartient au conseil d'administration.

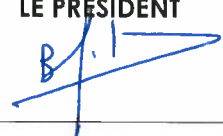
Si le GIP Haute-Marne n'apporte pas ce financement dérogatoire de 2.113,82 €, les aides Etat-Feader de 62.926,79 € ne seront pas engagées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 6 VOIX POUR DECIDE

de compléter les aides de l'Etat et du Feader afin que le taux des aides publiques sur les projets privés collectifs puisse atteindre 80% et d'attribuer :

- au GF Briaucourt une aide de 2,6% dans la limite de 709,94 € pour des travaux s'élevant à 27.305,32 € dans le cadre de l'action 15-07 « Mobilisation des ressources bois – Privé » ;
- au GF du Latois une aide de 2,6% dans la limite de 921,93 € pour des travaux s'élevant à 35.458,90 € dans le cadre de l'action 15-07 « Mobilisation des ressources bois – Privé » ;
- à l'AF Donnemarie une aide de 2,6% dans la limite de 481,95 € pour des travaux s'élevant à 18.536,54 € dans le cadre de l'action 15-07 « Mobilisation des ressources bois – Privé » ;

Ces aides sont accordées dans le cadre du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 18 DEC. 2015 LE PRESIDENT 

**PREFECTURE DE LA
HAUTE-MARNE**

18 DEC. 2015

ARRIVÉE